



JNI 16^{es} Journées
Nationales
d'Infectiologie
Nancy et l'interrégion Est

du mercredi 10 au vendredi 12 juin 2015

Centre Prouvé
Grand Nancy Congrès & Événements



Autonomie d'une infirmière en consultation des voyages et adhésion au protocole de coopération .

Delphine Leclerc
CHU Avicenne ,Bobigny



Déclaration d'intérêts de 2012 à 2015

- **Intérêts financiers : 0**
- **Liens durables ou permanents : 0**
- **Intérêts indirects : MSD**





- **Sésame...**

Le protocole de coopération

À signer avec l'ARS

Sur le modèle « Avicenne – Pitié Salpêtrière »

Déjà mis en place

Par l'HAS , ANSM, DGS ET ARS IdF

C'est quoi ?

- **Autorisation officielle de délégation de tache(s) médicale(s) par le médecin responsable d'un CVI à une ou des infirmières (IDE), formées, dans un cadre protocolisé**
- **L'IDE effectue les taches désignées dans le cadre protocolisé mais signe en son nom sous le N° du protocole de coopération**

Objectifs / intérêts

- **Augmenter l'offre (l'activité !)**
- **Diminuer les délais de rendez vous et d'attente**
- **Économiser du temps médical : recentrage sur cas difficiles et PEC des retours**
- **Promouvoir la fonction infirmière**

Champs d'application du protocole = compétences requises

Consultation autonome :

- identifier les risques sanitaires et la prévention appropriée
- apprécier le statut vaccinal du patient
- prescrire et réaliser les vaccinations justifiées
- identifier les situations où une sérologie peut être justifiée pour l'indication vaccinale
- poser l'indication et prescrire la prophylaxie antipaludique adaptée
- prescrire la pharmacie de secours du voyageur
- identifier les évènements indésirables et réagir de façon appropriée

Sélection des patients concernés=cas « simples »

- ➔ selon algorithme (questionnaire détaillé)
 - » séjour < 3 mois
 - » séjour « classique » (touristique, VFR, professionnels)
 - » âge > 6 mois et < 80 ans
 - » pas de co-morbidité d'apparition récente (< 6 mois)
 - » < 3 co-morbidités stabilisées
 - » pas de pb santé aiguë + grossesse/allaitement
 - » pas de déficit/troubles immunitaires (VIH et autres)
 - » pas d'ATCD d'allergie grave / vaccin / vraie à l'œuf
 - » pas de troubles de coagulation +
 - » acceptation par le voyageur de la Cs par une IDE

Information du voyageur

- **qu'il va être vu par une IDE s'il est d'accord**
 - accord à notifier dans le dossier
 - remettre un document explicatif
 - mais pas de signature de consentement
- **du caractère dérogatoire de cet acte**
- **qu'il pourra être reçu par un médecin s'il le souhaite**
- **formation spécifique de la secrétaire/personnel d'accueil (12h)**

Pré requis validation de l'IDE déléguée

- **≥ 3 ans d'expérience > DEI dont 3 années dans un service de médecine infectieuse ou un Centre de Vaccinations Internationales**
- **Attestation de formation aux Gestes et soins d'urgence (AFGSU)**
- +
- **formation théorique de 70 heures en médecine des voyages**
 - DU/DIU, Formation IDE des CVI de la SMV ou équivalent
- **compagnonnage : 20 consultations dont 10 en présence du déléguant**
 - accord de délégation formalisé par le déléguant
 - annulation de la délégation possible à tout moment

Entretien/ suivi des compétences

- **Suivi des compétences (trace) :**
 - Analyse de la cohérence des choix vaccinaux et thérapeutique issue des staffs quotidiens entre médecin et infirmier(e).
 - Réunions trimestrielles (étude de cas cliniques)
 - Séminaire multidisciplinaire annuel
 - Entretien annuel d'évaluation avec le cadre de santé ou délégué
- **Actualisation des connaissances du délégué**
 - chaque année dans le cadre d'une journée de formation
 - bibliographie, EPP, RMM ...
 - participation annuelle à congrès et journée scientifique en médecine des voyages (SMV)



Rôles / supervision du délégant

- **rédaction des procédures : algorithmes, indication vaccins, antipaludiques, El...**
- **disponibilité à tout instant si question du délégué ou intervention en cas d'urgence**
- **disponibilité et accès au dossier du voyageur à tt instant**
- **relais possible à tout moment**
 - lors de l'orientation initiale du voyageur
 - à tout moment en cours de Cs si évènement imprévu
 - après la Cs si évènement imprévu
- **analyse avec l'IDE de tout problème rencontré**
- **contrôle aléatoire des prescriptions**

Indicateurs de suivi

- **Indicateurs d'activité**

Taux de consultations réalisées par les délégués

- **Indicateurs de qualité et de sécurité**

Taux de recours au délégué

- **Indicateurs de satisfaction des acteurs**

Taux de satisfaction des professionnels



Conclusion

- **Accord national et adhesion obtenu en mars 2015**
- **Arreté du 11 juin 2014**
 - à demander à votre ARS .
- **Autonomie complète « sous contrôle »**
- **Cs IDE = Cs médecin « cas standards »**
- **L'IDE est autonome et signe les ordonnances**
 - sous le N° du protocole de coopération
 - sous la responsabilité du délégant
- **Respect strict du protocole présenté**
 - si « format » différent : refaire toute la procédure (3 ans , 10 versions ...!!)

Conclusion 2: limites et difficultés

- **avoir les IDE « ad hoc »**
 - critères sélection « IDE » et suivi de compétences excessifs ?
 - motivation, sortir du rôle de l'IDE « exécutante »
 - plus de responsabilité / salaire identique !
 - bien connaître et accepter ses limites
- **aventure du « partage du pouvoir »**
 - tout le monde y gagne !
 - l'IDE : valorisation de sa fonction
 - le médecin : valorisation (paradoxale) de son statut
 - le voyageur : augmentation (amélioration) de l'offre
 - le déléguant : application plus stricte de la « politique » du CVI
 - le directeur : augmentation de l'activité !!

QUID ..

Enjeux ...

- **Autonomie +++**
- **Responsabilité +++**
- **Reconnaissance +++**
- **En Valorisant l'exercice de l'ide et permettre a celle-ci d'atteindre un niveau d'expertise . IPA (Infirmière Pratique Avancée) , MASTER 2 (en santé publique »**

Statut actuel bancal
(Vision des cadres ?????)

Liens

- **Ars IdF :Lijana JOVIC**
- **Coop-ps (HAS) protocole et arrêté**

